



Reclamation sur les Conges annuels

Par cloc31

Bonjour, j'ai été en maladie depuis le 21 Avril 2021 départ à la retraite le 01/12/2023 . je travaille chez Enedis ,puis-je réclamer mes congés annuels sur cette période ,soit 2,5 jours par mois . merci de votre réponse .cordialement.

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes(ou le TA) en sachant qu'aucun texte n'est pour le moment applicable (et qu'il prévoit une rétroactivité limitée)

Ce qui est certain c'est qu'il s'agit de deux jours de CP par mois , et qu'il y aura un système pour limiter le cumul (d'après les différents intervenants, les congés acquis pendant un arrêt maladie s'annuleront à chaque fin de période de référence, contrairement à ceux acquis avant qui bénéficieront du report après l'arrêt maladie ... et qui ont du vous être payés)

Enfin il faut bien sûr vérifier que vous n'avez pas acquis des congés de par votre convention collective pendant une certaine période .

En effet Enedis dispose d'un statut et donc un cadre particulier .